

COMMUNIQUE :

Résultat du processus de l'octroi des licences 4G

Le 23 mai 2016, au Centre Culturel « Aissa Messaoudi » de la Radio Nationale à Alger, la Commission de l'appel à la concurrence de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications a procédé, en séance publique, conformément à l'article 15 du décret n° 01-124 du 9 mai 2001, à la proclamation des résultats de l'appel à la concurrence lancé par le Gouvernement le 07 janvier 2016, pour l'octroi de trois licences d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications mobiles de quatrième génération (4G) et de fourniture de services au public .

Pour rappel, ont soumissionné en date du 11 avril 2016 dans l'ordre respectif de dépôt de leur candidature les opérateurs suivants :

- Algérie Télécom Mobile (ATM) ;
- Wataniya Télécom Algérie (WTA) ;
- Optimum Télécom Algérie (OTA).

Après évaluation des offres des soumissionnaires selon les critères techniques et financiers posés par le règlement d'appel à la concurrence, la Commission a classé les offres des soumissionnaires dans l'ordre suivant :

- Est classé premier Algérie Télécom Mobile (ATM) ;
- Est classé second Optimum Télécom Algérie (OTA) ;
- Est classé troisième Wataniya Télécom Algérie (WTA).

En conséquence de quoi les trois opérateurs sus mentionnés sont déclarés attributaires provisoires d'une licence d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications mobiles de quatrième génération (4G) et de fourniture de services au public

La suite du processus, ainsi que les résultats chiffrés de l'évaluation, feront l'objet d'une communication ultérieure par l'Autorité de régulation.